

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 de
 UNITÉ (CLAIR)
 Brigade
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 P.V. 1185/94

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 1 OCT. 1994
 N° 1488

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 Dimanche 25 Septembre 1994.
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE
 - PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAL NON IDENTIFIÉ : DP 25/09/94

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
01	- Procès-Verbal de SYNTHÈSE
02	- Procès-Verbal de Transport, Constatations et Mesures Prises
03	- Planche Photographique
04	- Procès-Verbal d'Audition de Témoin : U , S.
05	- Procès-Verbal d'Audition de Témoin : D , M.
06	- Procès-Verbal d'Investigations (Météo France)
07	- Procès-Verbal d'Investigations (Centre de Recherches Atmosphériques)
08	- Procès-Verbal d'Investigations (S.E.P.R.A.) (Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques)

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 2	M. le Procureur de la République
	<input type="checkbox"/>	-----
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	M. le Directeur de la Gendarmerie Nationale
	<input type="checkbox"/>	-----
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE
 20 OCT. 1994

SIGNATURE ET CACHET
 Le Lt-Colonel B
 Commandant le Groupement
 de Gendarmerie Départementale

UNITE

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)

1185/94

PROCÉDURE
D' ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS -VERBAL

de SYNTHESE

N° PIECE

1

N° FEUILLET

1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAL NON IDENTIFIÉ :

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Six Octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à huit heures, nous trouvant au bureau de notre unité, nous soussigné(s) , J , Gendarme, Officier de Police Judiciaire, de la Compagnie de en résidence à Vu les articles 16, 17 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale, rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

----- P R E A M B U L E -----*** Circonstances de la Saisine :

- Le dimanche vingt cinq septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à six heures vingt quatre, nous sommes avisés téléphoniquement par le C.O.G. (Centre Opérationnel de la Gendarmerie) à que Monsieur U , S demeurant à aurait aperçu un phénomène aérien localisé dans le secteur de la carrière de

*** Mesures Prises et Avis Transmis :

- Nous avons rendu compte à notre commandant de compagnie à
- Nous avons informé Mr A , M et Conseiller Général à

*** Concours reçus :

Nous avons été renforcés par les Brigades de et

----- E X P O S E D E S F A I T S -----

Le 25.09.1994, à 06H10, Mr U , S demeurant à et se trouvant sur son balcon, aurait observé un phénomène aérien localisé au niveau de la carrière de à environ un kilomètre de distance de son domicile. Cet objet sphérique de couleur bleue serait alors tombé derrière le sommet de cette carrière, d'où des remontées bleuâtres auraient été observées pendant quelques secondes. La concubine de Mr S. aurait elle uniquement assistée aux remontées.

L' O.P.J.

PIECE n° 1 - Feuillet 2

----- E N Q U E T E -----

* Recherches : Le 25.09.1994, une recherche est effectuée sur la zone de chute décrite par le témoin. RECHERCHES NEGATIVES - Une planche photographique a été réalisée. (PIECES 2 et 3)

* Témoins : Le même jour, les déclarations de Mr U , et D , sont recueillies. (PIECES 4 et 5)

* Investigations :

Le 26.09.1994 nous prenons contact avec le service Météo-France à . Résultat négatif. (PIECE n° 6)

Le 27.09.1994, nous prenons également contact avec le centre de recherches atmosphériques de Résultat négatif. (PIECE n° 7)

Le 28.09.1994, nous informons le S.E.P.R.A. (Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques à) aux fins de recherches et d'explication éventuelle de ce phénomène. (PIECE n° 8)

----- C L O T U R E -----

De l'enquête effectuée, il ressort qu'aucun élément positif n'a permis d'expliquer ce phénomène à la date de clôture du présent procès-verbal.

En conséquence, nous transmettons directement la présente procédure constituée en double exemplaire, à Monsieur le Procureur de la République à tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Deux exemplaires sont également transmis à Monsieur le Directeur de la Gendarmerie Nationale à pour information du S.E.P.R.A.

A

, le 06.10.1994

à 09H00.

L' O.P.J.

de

UNITE

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

1185/94

PROCÉDURE

D' ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL
de Transports, Constatations et
Mesures Prises

N° PROCÈS

2

N° FEUILLET

1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAL NON IDENTIFIÉ :

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Vingt cinq Septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze,

nous soussigné(s) C , Gendarme, Officier de Police Judiciaire, de la
Compagnie de en résidence à
Vu les articles 16, 17 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

-----Le dimanche vingt cinq Septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze,
à six heures vingt quatre, nous recevons un appel téléphonique du C.O.G.
(Centre Opérationnel de la Gendarmerie) à , nous signalant
qu'un habitant de aurait aperçu un phénomène aérien
localisé dans le secteur de la carrière sur la commune de

-----Après avoir pris contact téléphoniquement en la personne de Monsieur
U témoin des faits, nous nous transportons immédiatement sur les
lieux. -----

I/ SITUATION A L'ARRIVÉE DES ENQUÊTEURS :

-----A notre arrivée à sept heures à la carrière de
nous sommes rejoints par le témoin Monsieur U -----

II/ MESURES PRISES :

-----Aucun gel des lieux n'a été effectué en l'absence de tout signe
immédiat. -----

-----Nous avons été assistés de renforts des brigades de et

-----Nous avons rendu compte à notre commandant de compagnie à

-----Nous avons informé Monsieur A , Maire et Conseiller
Général à -----

-----Des photographies de la zone ont été réalisées. -----

L' O/P.J.

.../...

III/ CONSTATATIONS :

31 - DESCRIPTION SOMMAIRE DES LIEUX :

-----La carrière de _____ est située au Sud
Ouest de la commune en limite de la _____ et des
juxtant la commune de _____
-----Cette carrière n'est plus en activité. Elle est composé de
l'ancienne carrière sur la partie rocheuse située au nord et d'une
partie rochers et bois sur le versant sud.-----
-----Un seul accès permet d'accéder au sommet de cette gravière
par la partie nord.-----

32 - CIRCONSTANCES :

-----Des premiers renseignements recueillis auprès du témoin un
objet sphérique de couleur bleue aurait chuté derrière le sommet de
cette carrière sur le versantsud. Cet objet serait venu de l'ouest
côté commune de _____. Après la chute des remontées
de couleurs bleue auraient été observées provenant de ce même versant.

33 - CONSTATATIONS :

Une recherche complète a été effectuée sur le versant rocheux situé
sur la partie nord côté accès carrière - résultat négatif -----
Une recherche a également été effectuée sur le versant sud lieu où
serait tombé l'objet observé par le témoin. Aucune trace particulière
n'a été constaté ni fumée ou odeurs significatives. Il est à noter
que ce versant composé de rochers et d'épineux rend la fouille
difficile sur la découverte éventuelle d'un objet de taille moyenne.
En l'absence de tout signe visuel aucune recherche n'a été effectuée
sur le versant opposé du bois de -----

Fait et clos, à

le 25 Septembre 1994, à 12H30

L'Q.P.J.



GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE DE

BRIGADE DE

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

- O B J E T : Phénomène Aérospatial non identifié.
- A F F A I R E : U /D.
- R E F E R E N C E : P.V. 1185/94 du 25.09.1994
B.T.
- O P E R A T E U R : Gendarme C
O.P.J.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



PHOTOGRAPHIE N° 1 /

Vue générale Ouest - Est des massifs montagneux et de la carrière de [blanc] matérialisée par la partie rocheuse (sens de déplacement de l'objet observé) Photographie réalisée du balcon du témoin.



PHOTOGRAPHIE N° 2 /

Même vue de la carrière de [blanc] où l'objet serait tombé derrière le sommet rocheux matérialisé par la partie centrale boisée.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

96.3.07766

Unité :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

NO PIECE NO FEUILLET

4

C.U. 02112 - PV 01185/94

Nous soussigné : gendarme C , OPJ, en résidence à ,

Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

U , 26 ans,
né le
demeurant

fils de
concubinage, Mécanicien en textile, nationalité TURQUE,

qui déclare le vingt cinq septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze
à quatorze heures et trente trois minutes-----

-----J'habite au premier étage d'un bâtiment situé au
à . Cet appartement donne sur l'arrière avec vue sur le lac
de et le bas des et particulièrement sur la carrière de
la ville voisine. Cette carrière est implantée dans

une petite montagne que je vois depuis mon domicile.-----
S.I. : Ce jour le 25 Septembre 1994, à 06H10, j'étais réveillé et je me trouvais
sur le balcon et je regardais le paysage en direction de cette carrière qui se
trouve à environ un kilomètre à vol d'oiseau. Il faisait presque jour et le
ciel était tout à fait clair.-----

QUESTION : Qu'avez-vous observé ?-----

REPONSE : J'ai aperçu au niveau du sommet de cette montagne où se trouve la
carrière une lumière bleue qui venait de la droite c'est à dire du village de
par l'ouest. Cette lumière uniquement bleue avec un filet rouge
à l'arrière à rasé le sommet en piquant. Cette lumière est tombée juste derrière
le sommet d'un seul coup. Je n'ai pas entendu de bruit de choc ni d'explosion
ni vu de fumée suite à la chute. Quelques secondes après plusieurs jets de
lumières bleue sont montés tel un feu d'artifice dépassant de quelques mètres
le sommet de la montagne. Ces remontées ont duré quelques secondes. Après cela
je n'ai pas aperçu de feu ou de fumée. Ma concubine a d'ailleurs assisté à la
remontée de ces jets car je l'avais appelé dès que j'ai vu tomber cette boule
bleue.-----

QUESTION : Comment décrivez-vous cette observation de couleur bleue.?-----

REPONSE : Il s'agissait d'une forme vraiment ronde de couleur bleue claire avec
une traînée rouge à l'arrière que je pense être une traînée de feu. Cette forme
bleue avait environ un diamètre de un mètre ou deux mètres. Cette forme est
tombée très rapidement.-----

QUESTION : Comment décrivez-vous ces remontées après la chute ?-----

REPONSE : Il y a eu plusieurs remontées de couleur bleue tel un feu d'artifice
ressemblant un peu à un laser. Il y avait de nombreuses remontées qui partaient
aussi bien à gauche au centre et sur la droite.-----

QUESTION : Peut-il s'agir d'une fusée genre feu d'artifice ?-----

REPONSE : Etant donné le volume de cette boule je n'ai pas pu confondre avec
une fusée de feu d'artifice. Je précise que cette boule uniquement bleue avait
un volume important c'est à dire de un mètre ou deux.-----

QUESTION : A quel endroit s'est passée la chute et les remontées. ?-----

REPONSE : La chute s'est passée juste derrière le sommet de la carrière et
derrière les arbres situés au sommet plutôt côté gauche vers

C'est la première fois que je fais une observation semblable.-----

S.I. Je suis affirmatif cette forme était tout à fait ronde d'une seule couleur
La personne entendue L'O/P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :
BT

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 02112 - PV 01185/94

2

c'est à dire bleue avec cette trainée rouge à l'arrière que je pense être du feu.-----

S.I. Je vous remets un dessin que j'ai réalisé pour essayer d'expliquer cette observation. Il est possible qu'après le choc cet objet soit arrivé plus bas où sur l'autre versant de la montagne située en face.-----

A , le vingt cinq septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à 15H28-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'O.P.J.

- P.V. 1185/94 du 25.09.94

B.T.

PIECE n° 4 - Feuille 3



Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

96-3.0.7766

Unité :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIECE N° FEUILLE

C.U. 02112 - PV 01185/94

05

Nous soussigné : gendarme C. , OPJ, en résidence à ,
Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

D , 35 ans,

née le
demeurant

fille de
concubinage, Enseignante, nationalité française,

qui déclare le vingt cinq septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze
à seize heures et trente minutes:"-----

Suite à la déclaration de mon concubin je tiens à apporter les précisions
suivantes.-----

Ce matin le 25 Septembre 1994, vers 06H10, mon concubin m'a appelé pour me
dire qu'il voyait quelque chose dans le ciel. A ce moment là il se trouvait
à la fenêtre qui donne en direction des et plus particulièrement en
direction de la carrière de -----

Je me suis avancée vers la fenêtre et j'ai constaté qu'il y avait une luminosité
qui sortait de derrière le sommet de la montagne où se trouve la carrière.-----

Cette lumière était localisé. En effet, au niveau du sommet de la montagne, la
lumière était bleue et plus blanche sur le tour. Cette lumière était assez
proportionnée et n'occupait pas de place par rapport à la montagne.-----

S.I. Cette luminosité est restée quelques secondes sans après dégager une fumée
ou un bruit particulier.-----

S.I. Je précise qu'à cette heure le jour se levait .-----

S.I. Je pense que cette lumière était localisée derrière le sommet de la
montagne où se trouve la carrière.-----

S.I. Je n'ai pas vu la chute, je n'ai vu que la phase terminale et cette
remontée lumineuse.-----

A , le vingt cinq septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à
16H44.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'O.P.J.

de

UNITE

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1185/94

PROCEDURED' ENQUETE PRELIMINAIRE**PROCÈS -VERBAL**d' INVESTIGATIONSN° PIECE
6N° FEUILLET
1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(VOIR SYNTHÈSE)

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour **Vingt six Septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze,**nous soussigné(s) **C**, Gendarme, Officier de Police Judiciaire, de la
Compagnie de, en résidence àVu les articles **16, 17 à 19 et 75 à 78** du Code de Procédure Pénale,
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

-----Le vingt six Septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à quatorze heures, nous trouvons au bureau de notre unité, faisant suite à la description fournie par le témoin des faits pouvant correspondre à un ballon sonde, nous prenons contact téléphoniquement avec le service départemental de "METEO FRANCE" à au -----

-----Aucun ballon sonde n'a été porté manquant à ce service. De plus, le mode de descente signalé par le témoin ne correspond pas avec les circonstances habituelles de la chute d'un ballon sonde. En effet, la chute provoquée d'un ballon sonde se fait d'une façon verticale et est accompagnée par un parachute.-----

Fait et clos, à

le 26.09.1994 à 14H15

L' O.P.J.

de

UNITE

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1185/94

PROCÉDURE**D' ENQUETE PRELIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL****d' INVESTIGATIONS**

N° PIECE

7

N° FEUILLET

1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(VOIR SYNTHÈSE)

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour **Vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze,**nous soussigné(s) C^o , Gendarme, Officier de Police Judiciaire, de la
Compagnie de , en résidence àVu les articles 16, 17 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

-----Le vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à dix sept heures trente, nous trouvant au bureau de notre unité, faisant suite à la description fournie par le témoin des faits pouvant correspondre à un ballon sonde, nous prenons contact téléphoniquement avec le centre de recherches atmosphériques à -----

-----Aucun ballon sonde n'a été perdu dans ce service.-----

Fait et clos, à

le 27.09.1994 à 17H45.

L' O.P.J.

de

UNITE

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

1185/94

PROCEDURE

D' ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS -VERBAL

d' INVESTIGATIONS

N° PIECE

8

N° FEUILLET

1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(VOIR SYNTHÈSE)

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour **Vingt huit septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze,**

nous soussigné(s) **C**, Gendarme, Officier de Police Judiciaire, de la
 Compagnie de **C**, en résidence à **C**
 Vu les articles **16, 17 à 19 et 75 à 78** du Code de Procédure Pénale,
 rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

-----Le vingt huit Septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à quinze heures, nous prenons contact téléphoniquement avec le S.E.P.R.A. (Service d'expertise des phénomènes de rentrées atmosphériques) à **C** au n° **C** aux fins d'information de ce service sur ce phénomène inexpliqué.-----

-----Une description du phénomène a été communiquée téléphoniquement à ce service à l'effet de recherches.-----

Fait et clos, à

le 28.09.1994 à 15H15.

1' Q.P.J.